



Paris, le 2 octobre 2025

La Banque de France, l'ACPR et l'AMF lancent un premier exercice de test de résistance sur les interconnexions au sein du système financier

La Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) lancent conjointement un exercice exploratoire de stress test avec les principaux acteurs financiers français (« *system wide* »). Conduit au sein d'un système financier français solide, cet exercice est mené afin de mieux comprendre les interconnexions et interdépendances entre les différents acteurs et le potentiel de déstabilisation qui en résulterait dans un contexte de stress financier.

Une série d'épisodes récents ont mis en évidence le rôle des interconnexions et des interdépendances entre acteurs financiers dans le développement des tensions au sein du système financier, notamment entre le secteur bancaire et les autres institutions financières non bancaires (*Non Bank Financial Intermediation* « NBFi », intermédiation financière non bancaire). Il s'agit, par exemple, de fortes tensions :

- sur la liquidité observée sur les marchés européen et américain en mars 2020, au début de la pandémie de Covid-19 ;
- sur les marchés de l'énergie fin 2021 et en 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;
- sur les obligations souveraines britanniques en septembre et octobre 2022 ; ou encore
- sur le secteur financier américain à la suite des difficultés rencontrées par les banques régionales américaines en mars 2023.

Lors de chacun de ces épisodes, des phénomènes d'amplification des chocs, faisant parfois intervenir des acteurs bancaires et non bancaires, ont été constatés.

Afin de mieux comprendre ce type de phénomènes, la Banque de France, l'ACPR et l'AMF s'associent pour conduire, pour la première fois, un test de résistance intégré (prenant en compte les interactions entre acteurs) et mené à l'échelle du système financier avec la participation de plus de 25 institutions financières françaises dont l'ensemble des banques d'importance systémique mondiale établies en France et, plus globalement, une couverture très large des différents secteurs impliqués (banque, assurance et gestion d'actifs). Contrairement aux stress tests traditionnels, centrés sur un seul secteur, cet exercice exploratoire vise à comprendre la diffusion d'un choc de marché sévère au sein du système financier et les conséquences, à l'échelle du système, des décisions de gestion prises par chacun, notamment pour gérer leurs besoins de liquidité et faire face à leurs obligations (ventes de titres, emprunts, émissions ou mise en pension de titres).

Les institutions qui participent à l'exercice prennent en compte un scénario reproduisant les caractéristiques d'un stress dont la sévérité a été calibrée pour dépasser celle de la plus mauvaise quinzaine observée au cours des vingt dernières années. Elles analysent les impacts de ce scénario et précisent la manière dont elles y réagissent.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À ce jour, seules les autorités britanniques (banque centrale, autorité prudentielle et autorité de marché) ont conduit un exercice comparable en 2023 et 2024. Les autorités françaises en ont tiré des enseignements pour l'élaboration et la méthodologie de cet exercice.

Les retours des participants au test de résistance seront consolidés et analysés dans le cadre d'une première phase d'analyse. Sur cette base, une seconde phase, centrée sur l'évaluation des interactions entre les acteurs et des réactions de marché, sera conduite au cours du premier semestre 2026. La Banque de France, l'ACPR et l'AMF publieront un rapport de synthèse conjoint sur les enseignements de l'exercice à l'issue des travaux. Cet exercice exploratoire vise à mieux comprendre les dynamiques de contagion et les fragilités potentielles liées à ses interconnexions. Il n'engendrera pas de conséquence dans la supervision individuelle des participants qui se sont portés volontaires pour y prendre part.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez le site : www.banque-france.fr

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez le site : www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Visitez le site : www.amf-france.org

Contacts presse :

- **Banque de France**

Service de presse : 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr

- **ACPR**

Unité communication : 01 42 44 72 76 - presse@acpr.banque-france.fr

- **AMF**

Direction de la communication : 01 53 45 60 28